INSTITUTIONS.

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
(PENSIONNAT ÉTRANGER.)
Fondée en 1832 par Madame Leiris,
Dirigée depuis 1840 par
MADAME DESHAYAUX,
RUE DES SERPENTS, RECOUVRANCE BORDELLE.

L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement s'étend, depuis la lecture et la grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences, indispensable à toute bonne éducation.

Les langues et toutes les différentes branches est aussi parfaite.

[illegible] LITTÉRATURE, L'ARITHMÉTIQUE et les éléments de SCIENCES sont professés par Mr. A. DESRAYAUX qui y consacre tout son temps.

L'Anglais est sous la direction de MADAME DESRAYAUX. Le docteur MACAULEY en professe la partie philosophique et littéraire.

L'ORTHOGRAPHE élémentaire et la surveillance sont confiées à des dames et plus spécialement à deux anciennes élèves de l'Ecole Royale de St. Denis, formées par leur [illegible] aux habitudes de régularité et d'ordre.

L'ANGLAIS est également cultivé, et le [illegible] anglaises et américaines donne à toutes [illegible] son entière aisance de langage pratique.

La MUSIQUE, piano, solfège et chant est sous la direction de MADAME DESRAYAUX, aidée de quelques dames, notamment de MADAME BERBIGUIER, dont le nom est connu du monde musical.

La direction veille à l'accompissement des devoirs religieux, pour les élèves protestantes. Un pasteur, nommé par l'évêque, vient deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.

Les cours de MUSIQUE ont lieu, comme les autres [illegible] le mercredi et le samedi, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS.

Pension et instruction générale,	par mois,	$25
Id. id. avec blanchissage,	do.	30
Demi-pension,		18
Externes,		12
Entrée,		10
Sortie,		10

N. B. Deux dames sont attendues de *Paris* incessamment, pour l'Institution, dont le Prospectus indique l'Education, l'une pour l'enseignement et la surveillance, l'autre pour la musique, chant et piano. 26 oct.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Pensionnat de Jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme GRANET.

MADAME GRANET a l'honneur de prévenir les parents que depuis le 15 novembre, son institution a été transportée de la rue Bourbon au No. 86, Rue de la Duchesne, entre les Rues Chartres et Hospitaux.

Ce nouveau local offre aux élèves, moins encore que celui qu'elle quitte, à toutes les exigences d'un pensionnat de demoiselles. Une belle maison dont les vastes appartements offrent toutes les ressources désirables pour les classes et les dortoirs, une grande cour bien aérée et parfaitement close, où les élèves peuvent prendre leurs récréations, les nombreux avantages qui ont décidé Mme GRANET, qui espère aussi sans nul doute, être appréciée par les parents.

Mme GRANET, secondée par sa fille aînée, exerce une surveillance toute maternelle sur les élèves qui lui sont confiées; elle fait varier ses prononciations tout à fait au [illegible] satanique et ne néglige rien pour leur donner une tenue convenable et de bonnes manières.

L'instruction, donnée dans le pensionnat de Mme GRANET, est celle plus complète et des plus soignées. La lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la littérature, les sciences, y sont enseignées par des professeurs qui ont fait leurs preuves, Mrs MM. Theulard, Hy. Nores, et Lord, c'est dans ce dernier que tous les cours sont en anglais, sont en français, et [illegible] une conscience et un talent qui doit en laisser [illegible].

Les instructions religieuses sont faites dans l'austère [illegible] M. Lenne, et les jeunes personnes sont préparées à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale; les cours de solfège et de chant qui sont fort suivis et qui ont donné de si résultats les plus heureux, sont profés par M. Bricardel qui fait faire à ses élèves de rapides progrès. Chaque mois est lieu des examens auxquels [illegible] les parents des jeunes élèves, M. Bricard donne des leçons particulières. Le piano et la harpe sont [illegible] par Mme E. Granet.

M. Davoust donne les leçons de danse. 29 oct—6m

FRANKLIN HIGH SCHOOL.
No. 166, rue Conde.

Le enseignement de cette institution [illegible] pour l'année 1846, le lundi, 5 janvier 1846.

Le cours classique respectueusement qu'il a pris dans cette ville en qualité d'associé, M. Stephen Gay, [illegible] de la seconde publique de la seconde [illegible] de l'Etat de Louisiane [illegible] Thomas Foster.

[illegible] nulle trois cent vingt deux [illegible] Etat du Louisiane [illegible] Thomas Foster.

[illegible] quatre mille cent quatre [illegible] quatre vingt dix huit [illegible] Etat du Louisiane [illegible] Thomas Foster.

[illegible]